Territoire
de
BELFORT

Objet de la délibération

N° 2025-21

Donation à la Ville de Belfort d'un ensemble d'objets, documents, photographies et effets personnels ayant appartenu au colonel Aristide Denfert-Rochereau

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Le 30 janvier 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, M. Romuald ROICOMTE, M. François BORON, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

M. Tony KNEIP - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse ROBERT - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN
M. Alain PICARD - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Parvin CERF - mandataire : Mme Rachel HORLACHER
Mme Valérye ARNAUD - mandataire : M. Joseph ILLANA
M. René SCHMITT - mandataire : M. Karel TRAPP

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Bastien FAUDOT
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY

Secrétaire de séance : Madame Claude JOLY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h57.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2025

DELIBERATION N° 2025-21

de Mme Delphine MENTRÉ

Adjointe chargée de la culture et du patrimoine

Direction de l'Action Culturelle

Références : DM/JS/MR/CG/JLG/DH/SG
Code matière : 3.1

<u>Objet</u> : Donation à la Ville de Belfort d'un ensemble d'objets, documents, photographies et effets personnels ayant appartenu au colonel Aristide Denfert-Rochereau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2242-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la commission scientifique régionale des Musées de France de Bourgogne – Franche-Comté en date du 21 mai 2024 ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul-Claude Denfert-Rochereau, descendant du colonel Aristide Denfert-Rochereau souhaite faire don à la Ville de Belfort d'un ensemble de 31 objets, documents, photographies et effets personnels ayant appartenu au responsable de la défense de Belfort durant le siège ;

Considérant que ce don ferait du musée d'Art et d'Histoire le principal lieu de conservation de la mémoire du colonel Aristide Denfert-Rochereau ;

Considérant que le Conseil municipal doit statuer sur l'acception de ce don car il est soumis à des conditions particulières (cf. convention en annexe) ;

La Citadelle de Belfort et son musée d'Histoire sont considérés comme une référence nationale pour l'évocation et la transmission de la guerre de 1870-1871. Ce site patrimonial d'importance majeure figure ainsi parmi les 10 sites mémoriels français les plus fréquentés.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur Jean-Paul-Claude Denfert-Rochereau, descendant du célèbre colonel Aristide Denfert-Rochereau, soucieux d'éviter l'éparpillement des collections relatives à son aïeul, souhaite faire don à la Ville d'un ensemble de 31 objets, documents, photographies et effets personnels ayant appartenu au responsable de la défense de Belfort durant le siège.
Ce don viendrait renforcer le fonds patrimonial existant et ferait ainsi du musée d'Art et d'Histoire le principal lieu de conservation de la mémoire d'un des principaux héros de la guerre de 1870-1871 qui grâce à sa stratégie a permis que Belfort reste invaincue et obtienne de manière définitive son identité de ville résistante.

Ces biens chargés d'histoire, dont l'acquisition par la Ville de Belfort a reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale des Musées de France de Bourgogne – Franche-Comté, témoignent de l'engagement du colonel Denfert-Rochereau dans la défense de Belfort mais aussi de son engagement en politique.
Ils présentent un intérêt majeur pour les expositions permanentes du musée d'Art et d'Histoire, où, en dépôt, ils sont régulièrement exposés depuis plusieurs décennies.

Leur acquisition par la Ville de Belfort faciliterait la mise en évidence du lien que la place de guerre de Belfort entretint à l'issue de l'héroïque siège de 1870-1871 avec ses défenseurs et Denfert-Rochereau en particulier.

La valeur de cette donation est estimée 45 410 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'accepter cette donation d'objets, documents, photographies et effets personnels ayant appartenu au colonel Aristide Denfert-Rochereau et soumises à des conditions particulières,

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié relatif à cette donation.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 30 janvier 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,

Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 février 2025
Date de télétransmission : 31 janvier 2025
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20250130-lmc132478-DE-1-1